

Les jobs étudiants rattrapés par l'ubérisation Stéphane Béchaux

DANS **ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES 2019/7 (n° 392)**, PAGES 54 À 57

ARTICLE

Des plates-formes numériques offrent aux jeunes des missions dans des entreprises sous statut indépendant. Un cadre contestable sur le plan juridique, contre lequel l'intérim part en chasse.



1

Briefing d'étudiants chez Student Pop. La *start-up* affirme ne pas proposer de missions qui relèvent du salariat. Reste à convaincre les pouvoirs publics.

— © Xavier Popy - RÉA

Etudiants, vous cherchez un petit boulot pour la période estivale ? Vite, vite, vite, téléchargez l'appli Side sur votre smartphone ! Parmi la soixantaine d'annonces en ligne à la mi-juin, des postes de vendeurs en boutique chez Etam, Okaïdi ou Geox. Mais aussi des boulots de manutentionnaires chez Go Sport ou de

préparateurs de commandes chez Frichti. Des jobs payés 12 à 13 euros de l'heure, qui durent le plus souvent quelques jours maximum. Mais qui peuvent aussi s'étaler sur plusieurs semaines.

Des exemples ? Cette annonce de Prodiva qui, début juin, recrute de la main-d'œuvre pour quarante-deux jours, jusqu'au 7 août, sur son site de Rungis (Essonne). « *Notre entreprise a besoin de ta force pour l'aider dans une mission de manutention* », explique ce spécialiste du conditionnement de fruits et légumes bio. Autre proposition, celle de l'application VTC Kapten (ex-Chauffeur privé), qui cherche des jeunes pendant quasiment tout l'été pour son service clients. « *La mission va être de recevoir et appeler des chauffeurs partenaires pour des retours clients négatifs. Pour cela, il va falloir apprendre des procédures de traitement et clôture de ces retours clients* », peut-on lire sur l'application mobile.

2

QUATRE APPLIS AU FRONT

Lancé voilà trois ans, Side n'est pas la seule plate-forme sur le marché de l'intermédiation digitale entre employeurs en manque de main-d'œuvre et jeunes en recherche de travail. Parmi les autres acteurs, Student Pop, réservé aux étudiants, dont le cœur d'activité se niche dans l'événementiel : animations commerciales de rue, boutiques éphémères, salons et colloques... Mais aussi StaffMe, qui s'adresse aux moins de 30 ans et couvre un spectre très large de métiers. Et, enfin, Brigad, qui visait à l'origine les professionnels de l'hôtellerie-restauration – parmi eux, 20 % d'étudiants –, mais qui étend son offre vers de nouveaux secteurs telles la distribution ou la logistique. De quoi élargir l'offre numérique de jobs, jusqu'alors concentrée sur les activités de livraison de repas via Deliveroo, Uber Eats ou Frichti.

3

Si ces jeunes pousses grossissent à vue d'œil, c'est qu'elles comblent un vide. « *C'est un concept génial. On bosse quand on veut et quand on peut. Il n'y a aucune obligation, aucune contrainte* », explique Caroline, étudiante en communication, inscrite sur Brigad. « *Avec ces applications, on peut faire des missions très ponctuelles, sans avoir à les chercher* », abonde Wassim, en première année d'école de commerce, inscrit sur Side et Student Pop. En l'absence de données fiables, impossible de savoir précisément combien de 18-25 ans sont véritablement actifs sur ces sites. Mais ils sont au bas mot des dizaines de milliers à avoir au moins réalisé une mission.

4

Pour ces jeunes, plus besoin de faire de la prospection, le CV dans le sac. Ni d'accepter des jobs qui empiètent sur les cours ou les révisions. « *Toutes les études montrent qu'à partir de dix à quinze heures par semaine, le travail étudiant a des effets très négatifs sur la réussite scolaire* », rappelle ainsi Jean-François Giret, professeur de sciences de l'éducation à l'université de Bourgogne. Si l'on en croit les dernières statistiques de l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE) portant sur l'année 2016, les plates-formes ont de beaux jours devant elles. Parmi les 54 % de jeunes

5

n'ayant pas eu d'activité rémunérée pendant l'année universitaire, 39 % déclarent ainsi qu'ils souhaitaient travailler mais n'ont pas eu « assez de temps », et 22 % qu'ils n'ont pas « trouvé d'emploi ».

SIDE REND LES ARMES

Un formidable réservoir de main-d'œuvre en perspective ? Oui, sauf si le législateur ou le juge s'en mêle. Car derrière ces plates-formes se cache un modèle social ultra-fragile sur le plan juridique, dont les jeunes ignorent tout (voir encadré). La raison ? Dans cette relation triangulaire, les jeunes ne sont salariés ni par les plates-formes (en intérim) ni par les entreprises d'accueil (en CDD) : ils interviennent comme indépendants, sous statut d'auto-entrepreneur. Des conditions d'exercice extrêmement discutables pour des boulots de serveurs, de vendeurs en boutique ou de manutentionnaires. *« On est en plein dévoiement du système de la prestation de service, commente l'avocat Etienne Pujol, associé du cabinet STC Partners. Le risque Urssaf est extrêmement élevé pour les entreprises donneuses d'ordre. Quant aux plates-formes, qui facilitent la mise en relation, on pourrait les considérer comme complices. »*

6

Soumises à une réglementation très stricte, les entreprises de travail temporaire hurlent, elles, à la concurrence déloyale. En considérant que Side, Brigad et autre StaffMe se rendent complices de travail dissimulé et coupables de délit de marchandage et de prêt illicite de main-d'œuvre. *« On n'est pas dans une zone grise, mais noire. Les plates-formes et leurs clients enfreignent des règles fondamentales du droit du travail. Ils contribuent à déstabiliser tout notre système de protection sociale »,* dénonce Isabelle Eynaud-Chevalier, la déléguée générale de Prism'emploi. Mi-avril, la fédération des entreprises du travail temporaire est passée à l'offensive : elle a pris la plume pour écrire aux dirigeants de Side. Un courrier de deux pages extrêmement juridique, dans lequel elle les invitait à revoir au plus vite leur modèle.

7

La pression porte ses fruits. Après avoir défendu bec et ongles son modèle, la société WeSlash, éditrice de Side, s'est résolue à en changer. Fin juillet, la *start-up* adoptera le statut d'entreprise de travail temporaire. Conséquence ? Les « siders » ne seront plus rémunérés sur facture mais comme salariés sous contrat intérimaire. *« Ce changement va nous permettre d'aller plus loin, d'élargir notre offre vers de nouveaux publics et de proposer des missions plus longues »,* justifie Gaspard Schmitt, en charge du développement commercial. Une bascule que la *start-up* teste déjà sur certaines missions, via une filiale *ad hoc* baptisée Side Temp. *« Ce changement implique un énorme travail, en back-office, pour établir des contrats sans la moindre erreur. Mais ce sera invisible, l'expérience utilisateur restera exactement la même »,* insiste David Benzaken, qui pilote le projet. Un chantier hypersensible qui, en cas de *bugs*, peut mettre en péril tout l'édifice.

8

Dans la ligne de mire de Prism'emploi, désormais, les autres plates-formes. « *On va repartir à l'offensive, de façon systématique. L'intérêt de ces nouveaux acteurs, c'est d'adopter un cadre juridique qui les sécurise, et qui sécurise leurs clients* », prévient Isabelle Eynaud-Chevalier. Une menace qui ne fait frémir ni StaffMe, ni Brigad, ni Student Pop. Niant toute velléité de déréguler le marché du travail, les plates-formes entendent bien continuer d'opérer avec des auto-entrepreneurs. Pas question pour elles de se priver de deux formidables arguments commerciaux : une gestion administrative de la relation de travail ultra-simplifiée et des prix horaires de main-d'œuvre hyper compétitifs. « *Le statut d'auto-entrepreneur est le seul véhicule juridique qui permet la mise en relation immédiate et une rémunération très supérieure au Smic*, affirme Jean-Baptiste Achard, cofondateur de StaffMe. *Oui, on se place à côté de l'intérim mais, non, on ne fait pas de la dérégulation du marché du travail.* »

ÉTUDIANT AUTO-ENTREPRENEUR, UN VRAI BON PLAN ?



L'étudiant auto-entrepreneur (payé sur facture) ne bénéficie d'aucun des droits attachés au contrat de travail : assurance chômage, retraite, indemnisation en cas d'accident.

— © Jean-Luc Flémal - MaxPPP

Vrais salariés, faux indépendants ? Dans leur écrasante majorité, les étudiants ignorent tout des « subtilités » juridiques. Leur seule préoccupation ? Etre bien payés, et vite. Deux exigences à laquelle le statut d'auto-entrepreneur répond

parfaitement. Tout au moins pendant les trois premières années d'exercice, grâce aux allègements de charges dégressifs du dispositif Acre (aide aux créateurs et repreneurs d'entreprise). Payé 12 € HT de l'heure en moyenne via les plates-formes, un jeune touche au final 11,32 € de l'heure la première année, puis 10,66 € la deuxième et 10 € la troisième. Au bout de trois ans révolus, il perçoit 9,31 €. Des sommes à comparer au Smic horaire net (majoré des primes de congés payés et de fin de contrat), qui atteint 9,40 €. Des arguments pécuniaires qui font mouche auprès des étudiants. Normal, la plupart ne s'éternisent pas dans ces jobs alimentaires.

Mais encore faudrait-il, dans la balance, qu'ils comparent tous les éléments qui distinguent le salariat de l'auto-entrepreneuriat. Car sous statut indépendant, ces jeunes perdent tous les droits attachés à la relation sous contrat de travail.

La protection du code du travail ? Pas pour eux. Le droit à l'assurance chômage ? Non plus. L'indemnisation en cas d'accident du travail ? Toujours pas. Les droits à la retraite complémentaire ? On verra plus tard...

Dans cette relation triangulaire, les vrais gagnants se trouvent à coup sûr du côté des entreprises d'accueil. Elles disposent en effet d'une main-d'œuvre ultra-flexible, hors du champ du code du travail, pour un coût imbattable puisqu'elles ne paient aucune charge patronale... Les plates-formes, aussi, y trouvent leur compte, en prélevant une commission d'environ 25 % sur les prestations réalisées par les jeunes.

Même son de cloche du côté de Brigad, qui a levé six millions d'euros en mai pour poursuivre son développement : *« Nous créons un écosystème le plus sain et le plus pérenne possible pour nos utilisateurs, au travers du financement d'une mutuelle ou de formations pratiques, affirme Florent Malbranche, cofondateur et directeur général. Nous sommes persuadés que notre plate-forme crée du travail, des opportunités et fait rentrer dans la légalité un certain nombre de missions qui ne l'étaient pas. »*

10

« TROIS JOURS MAXIMUM »

Chez Student Pop, on insiste d'abord sur la spécificité de l'activité : *« On ne s'adresse qu'à des étudiants, pour des jobs d'appoint de trois jours maximum, dans l'événementiel. On ne propose pas de missions longues, récurrentes, liées à l'activité courante des entreprises »,* insiste Ouriel Darmon, cofondateur de la plate-forme.

11

Reste à convaincre les pouvoirs publics. Et notamment les services de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) et ceux de la Direction générale du travail. Car ceux-ci pourraient bien entrer dans la danse, en diligentant des missions d'inspection dans les plates-formes, mais aussi chez leurs clients. Histoire de s'assurer du respect plein et entier de la réglementation du travail. Le sujet est d'autant plus sensible que l'exécutif vient d'annoncer la mise en place d'un système

12

de bonus-malus sur les cotisations d'assurance chômage pour pénaliser les entreprises qui abusent des contrats courts. Une mesure défavorable aux CDD et à l'intérim, susceptible de rendre plus attractive encore le recours aux vrais-faux indépendants.

PLAN

Quatre applis au front

Side rend les armes

« Trois jours maximum »

AUTEUR

Stéphane Béchaux

Mis en ligne sur Cairn.info le 23/09/2019



SUIVANT

Pour citer cet article

Distribution électronique Cairn.info pour Altern. économiques © Altern. économiques. Tous droits réservés pour tous pays. Il est interdit, sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, de reproduire (notamment par photocopie) partiellement ou totalement le présent article, de le stocker dans une banque de données ou de le communiquer au public sous quelque forme et de quelque manière que ce soit.

Cairn.info | Accès via Université de Paris